CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal

Séance du 2 novembre 2026

Convocation du 12 octobre 2026

En Exercice : 11
Présent s : 07
Votants : 08

L'An Deux Mil vingt-six
Le deux novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Marc LEGER, Maire.

Présents : MM. & MMES Jean-Marc LEGER, Sylvie BREUILS, Michel BREHIN Adjoints au Maire, Nicole BASLY (arrivée à 19h25) , Benoit LEPROVOST, Brice LEGALLOIS (arrivé à 21h 20 et n'a pas pris part aux votes), Soukaina El AMRANI, Vincent LEMOINE, Conseillers.

Absents excusés : Mme Marie-Christine SIONNEAU (donne pouvoir à Jean Marc Léger) Mme Nicole BASLY (en première partie de conseil donne pouvoir à Monsieur Michel BREHIN) Mme Laurie QUENERCH'DU, Paul THOMAS DE LABARTHE

Monsieur Michel Bréhin est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 23 juillet 2026) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Jean-Marc LEGER, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.
Le Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire apporte des compléments à l'ordre du jour notamment l'appel à réunir prochainement les commissions Communication et Travaux et développe les questions diverses.

2026-49 DECISION MODIFICATIVE 2

Rapporteur : Le Maire

La Décision modificative concerne l'assainissement. Il convient de procéder au virement de la section investissement vers le chapitre des dotations aux amortissements en dépenses pour un montant de 466 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée
2) D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Vote (s) pour : 8
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

2026-50 ASSAINISSEMENT - Procès verbal et transfert de la compétence Assainissement collectif

Rapporteur : Le Maire

Le Maire retrace l'historique du transfert de compétence de l'assainissement collectif effectif depuis le 1er janvier 2026 ce qui a impliqué la dénonciation de conventions établies entre les administrés et la commune de Vendes au titre de l'assainissement non collectif. Le 8 octobre dernier, le conseil communautaire de STM a délibéré à la majorité de 42 voix pour 1 contre et 1 abstention afin que l'excédent du budget annexe des communes concernées soit reversé à STM afin de contribuer à la bonne gestion du transfert. Concernant Vendes, des négociations furent engagées afin que la clé de répartition entre AC et ANC soit la plus juste possible.

La proposition s'appuyant sur les études comparatives du cabinet d'expertise avait pour Vendes, établi un montant à transférer de 34 861 euros avec une clé de répartition de 54 % relevant du collectif et de 46 % relevant du non collectif. Après de nombreux échanges, il a été décidé en accord avec STM que la clé de répartition s'appuierait sur la répartition des foyers bénéficiant pour les uns de l'AC et pour les autres de l'ANC respectivement 42% pour l'AC et 58% pour l'ANC, réduisant ainsi la somme à verser à STM soit 27114 euros. La date buttoir retenue est le 30 juin 2027, date à laquelle seront arrêtés les excédents réels prenant en compte des dépenses effectives liées à l'ANC (vidanges, réparations diverses et éventuelles mises en conformité). L'excédent sera reversé à STM à cette date.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'accepter le procès verbal de transfert de la compétence Assainissement et de ses annexes.

Vote (s) pour : 8
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

2026-51 DEFENSE INCENDIE

Rapporteur : Le Maire

La Défense Incendie demeure à ce jour insuffisante sur la commune. Pour faire suite au Schéma communal présenté lors du conseil municipal précédent, la commune de Vendes a demandé à la SAUR de bien vouloir réaliser une expertise quant à la possibilité de créer des poteaux incendies, ou réserves incendie.

Sur le secteur d'Etregy, c'est une réserve d'incendie qui est retenue, le débit d'eau étant insuffisant sur le secteur. La réserve incendie est estimée à 23830,04 euros TTC, elle pourra être mutualisée avec la commune de Saint-Vaast-sur-Seulles. 2 poteaux seront également installés le premier Route Neuve pour un total de 6243,68 euros TTC et le second au Guiberon pour la même somme de 6243,68 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) De valider l'ensemble de ces 3 devis (accord du SDIS 14 en cours)
2) De mettre en place la mutualisation de la réserve incendie avec la commune de Saint-Vaast-sur Seulles au prorata du nombre d'habitations dans chaque commune 3 pour Saint Vaast /4 pour Vendes
3) De mettre en place une convention avec Monsieur Couture, propriétaire d'une surface pouvant accueillir la réserve incendie ou de Monsieur Marie également propriétaire sur la commune de Saint Vaast-sur-Seulles. Monsieur le Maire a demandé une entrevue à ce sujet avec Monsieur André Marie, maire de la commune de Saint-Vaast.
4) D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Vote (s) pour : 8
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Calendrier des cérémonies

Rapporteur : Le Maire

- 11 novembre : cérémonie prévue **le 14 novembre à 18h**. La traditionnelle cérémonie du pain béni est préparée par MM Surcouf et Laignel.

- Noël des enfants (choix du feu d'artifice) Dimanche 13 décembre 16h00. Concernant le feu d'artifice, 2 devis nous sont présentés. Locatech Artifice présente un devis très détaillé qui comporte les éléments de sécurité demandés.

- Repas des aînés le 21 mars , le lieu reste à définir, une demande sera faite au restaurant de Lingèvres afin de comparer ave les prestations habituelles de l'Hotel Place des Monts d'Aunay

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Du choix du feu d'artifice : Locatech Artifice pour la somme de 2300 euros. Une demande d'autorisation en préfecture est mise en place

1) D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Vote (s) pour : 8
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

Choix d'un délégué sécurité civile

Désignation du délégué Sécurité Civile et Incendie.

Monsieur Vincent Lemoine est désigné délégué sécurité civile et incendie

Réunions des commissions Travaux et Communication

Le Maire propose les réunions prochaines des commissions Travaux prévoyant l'ensemble chiffré des travaux prévus sur l'ensemble du mandat et de la commission Communication pour correction du journal municipal à paraître en janvier prochain.
Le bulletin en cours de rédaction est envoyé à chaque conseiller pour avis et correction.
Les entreprises sont convoquées pour établir les devis manquants aux projets travaux. Selon les rendez-vous entreprises, les conseillers de la commission travaux seront alors convoqués.

Commission travaux (membres : M. Bréhin, M. de Labarthe, M. Leprovost, Mme Basly, Mme Breuils) :
objectif : établir un calendrier pluriannuel des travaux (défense incendie en 2027, enfouissement réseau électrique rue Charles Porée et prolongement trottoir ensuite, enfouissement réseau rue de Neuville-aux-Bois, aménagement accessibilité handicapés mairie/église, gestion écoulement eaux pluviales, aménagement de l'entrée de au niveau de la salle des fêtes).
Commission communication (membres évoqués : M. Bréhin Mme Breuils, Mme Basly, Mme Quenerch'du) :
en charge du journal municipal (distribution prévue en janvier dans les boîtes aux lettres)
avec possibilité de correction et de validation à distance. Madame Sola se charge de fournir 2 pages consacrées au budget.

2026-51 Questions diverses

Garage situé Impasse Debon : un garage municipal, anciennement loué avec un logement communal est actuellement vacant.
-il peut être reloué
-il peut être vendu (acheteur potentiel identifié)
-il peut être utilisé à des fins de stockage par la commune elle-même.
Le Conseil décide de conserver ce garage pour stocker du matériel communal du fait de l'exiguïté du garage communal Place de l'Eglise Saint Martin.

Vote (s) pour : 6
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 2

Conseil municipal des jeunes : 10 jeunes de la commune se sont manifestés pour constituer un Conseil Municipal des Jeunes. Prévu en novembre, la première réunion est soumise aux disponibilités des jeunes. Madame Breuils et M. Léger rencontrent les jeunes le 11 novembre afin de choisir le jour de cette rencontre (un mercredi ou un samedi). Le prochain Conseil municipal se fera en présence du CMJ dans la salle des fêtes de Vendes et il procédera à l'élection du Maire et de ses adjoints CMJ.

Point de vigilance : jardin de l'ancienne école (entretien) - rencontre prévue avec Madame Stucky.

Vacances de Noël : il est proposé d'organiser des activités en direction des enfants de Vendes durant les vacances de Noël. (21 et 22 décembre) A organiser avec Mme Soukaina El Amrani

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE de VENDES (CALVADOS)

Michel Bréhin

Jean-Marc LEGER